

TOULOUSE  
CAPITOLE  
Publications



« Toulouse Capitole Publications » est l'archive institutionnelle de l'Université Toulouse 1 Capitole.

*La confiscation d'un objet placé sous scellés s'analyse, à l'égard de parties civiles qui le revendiquent, en un refus de restitution*

BEAUSSONIE GUILLAUME

Référence de publication : Beaussonie, Guillaume, « La confiscation d'un objet placé sous scellés s'analyse, à l'égard de parties civiles qui le revendiquent, en un refus de restitution », *Lexbase hebdo édition privée*, 2016, n° 655. [Note de jurisprudence]

Pour toute question sur Toulouse Capitole Publications, contacter [portail-publi@ut-capitole.fr](mailto:portail-publi@ut-capitole.fr)

***La confiscation d'un objet placé sous scellés s'analyse, à l'égard de parties civiles qui le revendiquent, en un refus de restitution (Cass. crim., 26 janvier 2016, n° 14-86.030, F-P+B N° Lexbase : A3215N79 ; cf. l'Ouvrage "Procédure pénale N° Lexbase : E4278EUT)***

La confiscation est une mesure à la mode dont les contours apparaissent encore très flous. Ce qui est sûr est qu'elle ne peut, en tant que peine, concerner que le condamné. Que se passe-t-il, dès lors, si l'objet "confisqué" appartient, en réalité, à la partie civile et que celle-ci est la seule à le revendiquer ?

Il faut alors requalifier la confiscation en ce qu'elle est vraiment : un refus de restitution qui, en tant que tel, peut faire l'objet d'un recours, comme le précise l'article 482 du Code de procédure pénale (N° Lexbase : L9919IQG), en vertu duquel "le jugement qui rejette une demande de restitution est susceptible d'appel de la part de la personne qui a formé cette demande".